

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1909

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1908

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
4909

AVIS IMPORTANT

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de _____, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

18213
F9C134

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1909



COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1908

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1909

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. Léon LEFÈBRE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. Pierre FILÈRE.

TRÉSORIER :

M. ROUS, sous-chef de bureau en retraite au ministère de la Guerre.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CLAIRIN, avocat, ancien conseiller municipal.
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de Cassation.
MAURICE FAURE, sénateur.
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.
LE POITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.
LORTAT JACOB, avoué honoraire.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des Travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.

Dame patronnesse :

M^{me} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. BIDAULT.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEAUCOUR.

Directrice de l'atelier de brochage : M^{me} SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directrice : M^{me} LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 27 mars 1909

Présidence de M. BÉRENGER

SÉNATEUR

Membre de l'Institut

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La séance est ouverte à 5 heures.

M. le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'année dont j'ai à vous rendre compte a fait dans notre conseil d'administration les vides les plus inattendus et les plus cruels. Nous avons perdu à la fois notre excellent et dévoué secrétaire général M. de Boutarel, M. Madre et M. le D^r Mottet.

J'ai déjà rendu hommage sur sa tombe aux éminents services, aux rares qualités de M. de Boutarel. Vous me permettrez de les rappeler encore dans cette assemblée où il a

teuu si longtemps une si grande place et où son absence se fait si douloureusement sentir.

De Boutarel était à la fois un délicat lettré et un écrivain de valeur. Formé par des études sérieuses et une longue pratique du journalisme, il s'était fait remarquer par diverses publications historiques pleines à la fois d'érudition et de grâce. Leur succès avait appelé l'attention sur lui et il avait été chargé par l'Académie des sciences morales et politiques de rédiger les comptes rendus de ses séances. Mais ce travail qui exigeait d'ailleurs autant de tact et d'intelligence que de savoir, n'était pas son seul lien avec l'Académie, et, de temps à autre, il quittait la place modeste qu'il lui assignait pour s'asseoir parmi les membres de la haute assemblée et leur faire des lectures fort appréciées par elle. C'est ainsi que figurent parmi les comptes rendus de l'Académie ses remarquables études sur divers épisodes de la Fronde ou la jeunesse de Louis XIV.

C'est là que M. Jules Simon qui se connaissait en hommes l'avait connu et apprécié et lorsqu'en 1888, une crise qui pouvait gravement atteindre notre Société me faisait recourir à ses conseils, je recevais de lui celui de faire appel à la collaboration de notre regretté collègue.

Il accepta de me donner son concours et l'esprit de méthode, de régularité et de clarté qu'il avait au plus haut degré ne tarda pas à ramener l'ordre dans notre administration, comme dans nos finances.

Il ne nous appartint toutefois alors, que pendant peu de temps. La multiplicité de ses devoirs lui ayant donné le scrupule de ne pouvoir suffire à tous, il nous demandait deux ans après, de le décharger de ses fonctions et nous avions le regret de nous séparer de lui. Mais son successeur, à peine nommé, était obligé, pour d'impérieuses raisons de famille, de quitter Paris et nous allions de nouveau nous trouver dans les graves difficultés dont nous venions à peine de sortir.

Informé de nos embarras, de Boutarel, oubliant les motifs de sa précédente retraite, venait spontanément nous offrir de

reprendre ses fonctions, et nous scellions, avec le plus vif empressement, ce nouveau bail qui, après dix-huit nouvelles années de parfait accord, d'affectueux concours et d'inappréciables services vient de se rompre si brusquement.

J'aurais voulu pouvoir perpétuer le souvenir de sa collaboration et de notre reconnaissance, en conservant son portrait dans le bureau de la Société. Faute d'avoir pu me le procurer, nous y apposerons du moins un cadre mentionnant avec la durée de ses services, l'hommage de notre gratitude. (*Applaudissements.*)

M. Madre, ancien procureur général aux colonies, premier président honoraire, avait pris sa retraite à Paris. Il s'était aussitôt associé aux œuvres auxquelles un long exercice de la magistrature l'avait si compétemment préparé. Membre assidu de la Société générale des prisons, il n'était pas moins exact à nos réunions et y apportait la contribution de son solide savoir et de son esprit d'humanité.

M. le Dr Mottet, aliéniste éminent, était un de nos premiers adhérents. Il avait longtemps participé avec exactitude à nos travaux. Son âge et son état de santé le tenaient depuis quelques années éloigné de nous, mais il continuait à nous porter une active sympathie.

Leur mort nous cause les plus vifs regrets.

Il nous a fallu pourvoir à la vacance du secrétariat général. Trouver une situation assez indépendante pour pouvoir consacrer tout le temps nécessaire au soin d'une administration importante, avec les sentiments de dévouement au soulagement des malheureux sans lesquels on ne peut s'attacher utilement aux œuvres d'humanité, n'est pas chose facile; nous avons eu le bonheur de rencontrer ces conditions chez M. Filère que nous ont recommandé notre vice-président, M. Gomot, et l'un des secrétaires généraux de la Société générale des prisons, M. Frèrejouan du Saint. Notre conseil

d'administration l'a déjà désigné. Il vous appartiendra tout à l'heure de confirmer son choix, en ratifiant son élection comme membre du conseil. Initié depuis deux mois déjà à ses fonctions, c'est M. Filère qui vous aurait fait aujourd'hui le rapport sur notre situation annuelle si, à la suite d'une indisposition passagère, son état de santé n'exigeait en ce moment quelque repos.

Un autre changement dans notre personnel doit encore être signalé; M. Perrin, chef de bureau, agent aussi actif que consciencieux, empêché par une maladie grave de continuer ses fonctions, a été remplacé dans des conditions dont nous n'avons qu'à nous applaudir, par M. Bidault, ancien employé, comme lui, du Ministère de la guerre.

Un événement bien propre à nous soutenir dans nos efforts s'est produit au cours de l'année. Nous avons été invités par l'Union des Sociétés de Patronage à prendre part à l'Exposition franco-britannique de mai dernier, dans le groupe consacré aux institutions d'assistance et de prévoyance. Un grand prix nous y a été attribué, comme dans de précédentes expositions, par le jury.

Nous avons eu, en outre, la très vive satisfaction de voir nos dévoués collaborateurs, obtenir, en récompense de leurs excellents services, les distinctions suivantes :

M^{me} Séguy, directrice de l'atelier des femmes et M^{me} Lasseigne, directrice de l'asile des hommes, une médaille d'or. M. Cornu, préposé à la fabrication des ligots, une médaille d'argent. (*Applaudissements.*)

Pour ce qui est de la marche du Patronage, j'ai peu de choses à vous dire. C'est le propre des administrations prospères, comme des peuples heureux, de n'avoir pas d'histoire.

Nos divers services ont marché en 1908 avec la même régularité que les années précédentes, et je dois en rendre

hommage au personnel exercé et vigilant qui suit fidèlement les traditions fondées sur une longue expérience.

La situation et les résultats sont à peu de chose près les mêmes qu'en 1907. 3.104 admissions aux asiles au lieu de 3.095, c'est-à-dire, un peu plus à l'asile des hommes 2.983 au lieu de 2.947, moins à celui des femmes 121 contre 148.

Le nombre des libérés assistés sans avoir bénéficié de l'asile, est de 94 contre 80 de l'année précédente. Il se compose des libérés qui, à raison de quelques ressources personnelles ou de l'assistance de leurs familles, n'ont pas besoin d'être hospitalisés.

Mais le chiffre des libérations conditionnelles a diminué dans une proportion tout à fait anormale et il importe d'appeler l'attention sur ce point; car il touche d'une manière très sensible à l'action du Patronage, le libéré conditionnel étant celui qui offre le plus de prise aux bons conseils, par la sélection dont il a été l'objet de la part du Directeur de la Prison, et la menace de révocation que la loi fait peser sur lui.

Ce fléchissement serait sans doute attribuable, s'il se produisait pour la première fois, à des circonstances accidentelles; mais voilà plusieurs années qu'il peut être constaté.

Le nombre des admissions est, en effet, progressivement descendu depuis quatre ans de 67 à 42, à 23 puis à 14. C'est une diminution des quatre cinquièmes. Un peu moindre pour le nombre des demandes faites à la prison par les détenus, la décroissance est encore là très sensible; ce nombre est descendu pendant la même période de temps de 185 à 77. C'est un fléchissement de 60 pour cent.

Il y a évidemment là une cause générale; elle ne semble pouvoir être attribuée qu'à la recommandation, venue de haut sans doute, de montrer plus de sévérité, à la fois à la prison, dans l'accueil des demandes et au ministère dans leur appréciation.

Cette rigueur nouvelle est sans doute le contre-coup des

inquiétudes provoquées par la recrudescence anormale de la criminalité, en ce qui concerne certains délits. Nous sommes loin de contester que ces préoccupations ne soient légitimes. Elles doivent assurément appeler l'attention du Gouvernement sur les mesures propres à donner des garanties plus assurées à la sécurité publique et parmi celles-là, sur la diminution des grâces, si souvent accordées à l'insistance des recommandations, celle des amnisties devenues si banales et portant si souvent aujourd'hui, par la dérogation la plus regrettable aux anciennes traditions, sur des délits de droit commun, la faiblesse de certaines répressions, et la déviation apportée par de fausses et abusives applications, à des lois d'humanité qu'on croyait propres au relèvement des jeunes condamnés, telles que celle du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Mais il ne serait juste de s'en prendre à l'Institution de la Libération conditionnelle que s'il était démontré, par le nombre des révocations prononcées, qu'il en a été fait abus.

Or, c'est le contraire qui paraît établi ; nous n'avons point à la vérité à cet égard un renseignement officiel sur l'ensemble des libérations accordées, et nous ne pouvons donner que le résultat de nos observations personnelles sur celles dont la surveillance a été confiée à notre Société. Mais leur nombre a été pour l'ensemble des huit dernières années de 316. Il est assez important pour qu'on en puisse tirer des conclusions très voisines de la vérité pour la totalité des libérations. Or ce n'est que de loin en loin que nous avons eu à signaler à l'administration des cas de révocation. Nous n'en comptons en réalité que six, ce qui donnerait une proportion inférieure à 2 pour cent ; neuf autres libérés ont en outre, il est vrai, quitté sans nous prévenir, le travail qui leur avait été procuré et nous avons dû les signaler à l'administration. Mais nous n'avons aucune preuve qu'ils aient été incarcérés de nouveau.

Et cette constatation n'a pas lieu de surprendre si on se rend compte de la prudence avec laquelle les demandes sont généralement étudiées. Pour ce qui concerne notre Société,

nous n'appuyons jamais une demande, sans la soumettre d'abord à une sérieuse enquête. Un questionnaire est adressé au Directeur de la Prison. Son avis est réclamé et, s'il est défavorable, il faut, pour qu'il ne soit pas suivi, quelque circonstance exceptionnelle, telle que l'intervention d'un parent ou d'un ancien patron se portant garant de la conduite du demandeur. On s'enquiert, en outre, de l'aptitude de ce dernier au travail, de ses chances de placement et s'il est marié, de savoir s'il ne sera pas une charge, plutôt qu'un secours pour sa famille.

C'est ainsi que sur 71 demandes reçues en 1907, la Société n'en a appuyé que 34, et que cette année elle n'en a patronné que 37 sur 78.

On n'allègue pas d'ailleurs que parmi les condamnés de ces dernières années se soit trouvé une proportion quelconque d'individus libérés par anticipation.

C'est donc à tort qu'on attribuerait à la libération conditionnelle une part dans l'augmentation de la criminalité. Loin d'y contribuer, elle n'a pas cessé d'opposer à la récidive le frein salutaire qu'il a été dans l'intention de ses initiateurs de créer, en l'instituant, et on peut trouver au moins imprudent qu'on tende, pour satisfaire à des préoccupations fort légitimes de sécurité publique, à annihiler une loi dont le but et l'effet sont de protéger la société contre la récidive.

Nous ferons auprès de l'Administration de vives instances pour que les instructions qui paraissent avoir été données soient rapportées.

Le travail s'est poursuivi avec activité et sans incident dans les deux asiles. Son produit, supérieur à la dépense dans une mesure importante pour l'asile des hommes, inférieur au contraire pour celui des femmes, à raison des difficultés de l'apprentissage, s'est à peu près équilibré et a été celui d'une bonne année ordinaire. M. le Trésorier va vous faire connaître l'ensemble de notre budget. Je ne parle du léger excédent de recettes qu'il comporte que pour en faire honneur à l'économie et à la sagesse de son administration.

Cet excédent nous permettra de faire face aux améliorations que réclament le dortoir de l'asile des hommes et sa literie.

M. Rous, trésorier de la Société, donne lecture du rapport suivant :

L'exercice 1908 se solde par un excédent de recettes de 3.501 fr. 02, ainsi qu'il résulte de la situation financière résumée ci-après :

RECETTES	
Expatriations et rapatriements	12 65
Subventions et quêtes.	44.745 72
Intérêts d'un titre de rente	1.500 »
Atelier de ligots.	21.607 20
	67.865 57
DEPENSES	
Expatriations et rapatriements.	33 85
Administration (Personnel, fournitures de bureau, correspondance)	6.978 80
Asile des femmes	13.494 55
Asile Laubespain	16.029 05
Atelier de brochage	2.998 40
Atelier de ligots.	18.919 »
Frais généraux	5.910 90
	64.364 55
Excédent des recettes.	3.501 02

Il est à remarquer que le produit des quêtes et subventions a fléchi cette année très sensiblement, d'environ 3.300 francs, applicables à une diminution de 1.800 francs sur les allocations que nous attribue le ministère de l'Intérieur pour la surveillance des libérés conditionnels, et à 1.300 francs de subventions accordées annuellement par la Ville de Paris et le Département de la Seine.

Hâtons-nous d'ajouter que cette dernière somme ne nous donne pas d'inquiétude au point de vue de son recouvrement; elle n'est point arrivée à temps pour être inscrite à l'exercice 1908, simple accident qui s'est déjà produit antérieurement, mais qui n'a porté aucun préjudice à la Société: en effet, nous sommes assurés que ces subventions ont été maintenues et seront en conséquence encaissées en 1909.

Il n'en est pas de même, nous le constatons à regret, de la somme provenant de la surveillance des libérés conditionnels, le nombre de ceux-ci diminue progressivement d'année en année, et nous avons tout lieu de craindre que ce chapitre ne nous apporte plus dans l'avenir qu'une très faible ressource.

En ce qui concerne les dépenses, nous n'avons rien de particulier à signaler, le chiffre global est à très peu de chose près le même que celui de l'année dernière, 64.364 fr. 55 contre 64.469 fr. 95.

Nous croyons, en terminant ce court exposé, devoir encore un instant retenir votre attention sur les travaux de nos deux ateliers :

Atelier des ligots : Bien que les opérations de cet atelier se traduisent depuis longtemps par une plus-value appréciable, nous avons pu craindre un moment le résultat contraire, en raison de la concurrence d'abord, et ensuite du renchérissement des matières premières. Mais nous avons à la tête de ce service un agent expérimenté, M. Cornu, qui a très heureusement paré à toute difficulté par son application soutenue à se renseigner sur les besoins de la consommation, et à tirer le parti le plus judicieux des différentes sortes de bois mis à sa disposition.

Aussi avons-nous la satisfaction d'enregistrer encore cette année un bénéfice de 2.688 fr. 20; cette somme est assez éloquente pour nous autoriser à dire que cet atelier est en pleine prospérité.

Atelier de brochage : Ici les conditions du travail ne sont pas les mêmes. Le long apprentissage nécessaire pour for-

mer des ouvrières utiles, l'incapacité d'un certain nombre de nos pensionnaires, et les mortes-saisons habituelles à l'industrie du brochage, pendant lesquelles les frais généraux continuent à courir sans aucune compensation de profit, sont des causes de pertes qu'il ne nous a pas été possible jusqu'à présent de conjurer. Elles nous auraient vraisemblablement entraînés au delà de nos forces, si nous ne les avions limitées par le contrat par lequel nous avons cédé à notre excellente directrice de l'atelier, M^{me} Séguy, la direction et les produits de la fabrication, moyennant sa participation, dans une mesure importante et fixée d'accord, à ses dépenses. Une expérience de quatre ans nous permet d'espérer que nous pourrons, dans ces conditions, maintenir cette industrie qui nous donne l'avantage d'initier chaque année un certain nombre de nos protégées à une profession lucrative et sûre.

L'approbation des comptes est mise aux voix. Elle est votée.

M. le Président rappelle qu'il y a lieu de procéder, suivant les statuts, au renouvellement quinquennal des membres du Conseil d'administration.

MM. Clairin, Millaud et Rous, membres sortants sont rééligibles.

Ils sont élus.

L'élection de M. Filère, proposée par le Conseil d'administration comme membre nouveau en remplacement de M. de Boutarel, est ratifiée.

La séance est levée à 6 heures.

A l'issue de la séance, le Conseil d'administration s'est réuni et a maintenu dans leurs fonctions les membres actuels du bureau.

COMPTE MORAL ET FINANCIER

pour l'exercice 1908

A. COMPTE MORAL.

I		HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre des individus assistés en 1908				
Patronnés restant à l'asile au 31 décembre 1907.	59	19	78	
Admis dans le cours de l'année.....	2.924	102	3.026	
TOTAUX.....	2.985	121	3.104	
II				
Résultats du Patronage				
Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays....	21	"	21	
— Réconciliés avec leur famille.....	3	2	5	
— Entrés à l'hôpital.....	13	14	29	
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	"	"	"	
— Admis à contracter un engagement militaire.	14	"	14	
— Placés comme ouvriers ou employés.....	632	36	668	
— Expatriés.....	"	"	"	
— Rapatriés par voies ferrées.....	2	"	2	
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	48	20	68	
— Disparus sans motif.....	419	17	436	
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.659	2	1.671	
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	5	"	5	
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	91	"	91	
— Restant aux asiles le 31 décembre 1908...	64	30	94	
TOTAUX.....	2.983	121	3.104	

Réhabilités 3

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine..... 890

Originaires des départements :

Ain..... 5	Report..... 412	Report..... 1104
Aisne..... 74	Gard..... 2	Nord..... 141
Allier..... 3	Garonne (Haute-).. 14	Oise..... 40
Alpes (Basses-)..... 2	Gers..... 1	Orne..... 43
Alpes (Hautes-)..... 2	Gironde..... 56	Pas-de-Calais..... 55
Alpes-Maritimes..... 2	Hérault..... 5	Puy-de-Dôme..... 5
Ardèche..... 6	Ille-et-Vilaine..... 82	Pyrénées (Basses-).. 8
Ardennes..... 17	Indre..... 17	Pyrénées (Hautes-).. 3
Aube..... 9	Indre-et-Loire..... 31	Pyrénées-Orientales »
Aude..... 4	Isère..... 10	Rhône..... 33
Ariège..... »	Jura..... 5	Saône (Haute-)..... 12
Aveyron..... 24	Landes..... 1	Saône-et-Loire..... 36
Bouches-du-Rhône.. 8	Loir-et-Cher..... 14	Sarthe..... 39
Calvados..... 6	Loire..... 26	Savoie..... 15
Cantal..... 36	Loire (Haute-)..... 3	Savoie (Haute-)..... 18
Charente..... »	Loire-Inférieure... 67	Seine-et-Marne..... 30
Charente-Inférieure. 9	Loiret..... 22	Seine-et-Oise..... 95
Cher..... 7	Lot..... 7	Seine-Inférieure... 141
Corrèze..... 7	Lot-et-Garonne... 9	Sèvres (Deux-)..... 36
Corse..... »	Lozère..... 3	Somme..... 74
Côtes-du-Nord..... 28	Maine-et-Loire... 28	Tarn..... 2
Côte-d'Or..... 24	Manche..... 43	Tarn-et-Garonne.. 1
Creuse..... 15	Marne..... 35	Territoire de Belfort »
Dordogne..... 6	Marne (Haute-)... 19	Var..... 2
Doubs..... 22	Mayenne..... 49	Vaucluse..... 2
Drôme..... 7	Meurthe-et-Moselle 23	Vendée..... 15
Eure..... 25	Meuse..... 28	Vienne..... 27
Eure-et-Loir..... 28	Morbihan..... 65	Vienne (Haute-)... 28
Finistère..... 38	Nièvre..... 27	Vosges..... 23
		Yonne..... 28
A reporter... 412	A reporter... 1104	TOTAL... 2946

Algérie..... 10
Colonies..... 5
Alsace-Lorraine..... 58
Étranger..... 78
Patronnés externes ou n'ayant pas fait connaître leur origine..... 7

TOTAL... 3104

II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans..... 9
— de 17 à 20 ans..... 256
— de 21 à 25 ans..... 243
— de 26 à 30 ans..... 358
— de 31 à 40 ans..... 751
— de 41 à 50 ans..... 918
— de 51 à 60 ans..... 448
Au-dessus de 60 ans..... 144
Age non connu..... 7

TOTAL... 3104

III. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :

Prisons centrales..... 187
— départementales..... 1345
— de la Seine..... 1212
— militaires..... 29
Envoyés par la Préfecture de Police..... 234
Origines non connues et étrangers..... 23
Ont bénéficié de la loi de sursis..... 74

TOTAL... 3104

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

OPÉRATIONS DE 1908

I

Demandes :

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....	77	1	78
II			
Mouvement des demandes :			
Demandes rejetées par la Société.....	41	»	41
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision.....	23	»	23
Demandes appuyées par la Société et admises par l'Administration pénitentiaire.....	13	1	14
TOTAUX.....	77	1	78
III			
Résultats du Patronage :			
Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... de 1907, ayant quitté l'asile en 1908 à leur libération définitive.....	13	»	13
— restant à l'asile au 31 décembre 1908.	2	»	2
—	»	1	1
Total des libérés conditionnels patronnés en 1908.....	15	1	16

RECETTES

B. COMPTE FINANCIER

RECETTES

Total des recettes		67.865 57
Expatriations et rapatriements	12 65	
Produit des souscriptions, quêtes et dons recueillis par les quêtes ou versés directement au Bureau	4.922 72	
Subventions { Ministère de l'Intérieur	36.000 »	
{ Conseil municipal de Paris	» »	
{ Conseil général de la Seine	» »	
{ Conseils généraux des départements	2.525 »	
{ Pour la libération conditionnelle	1.298 »	
	<u>44.745 72</u>	
Intérêts d'un titre de rente 3 %	1.500 »	
Atelier { Produit net des ventes	20.270 70	
de ligots { Ligots en magasin au 31 décembre 1908	697 50	
{ Matières premières en magasin au 31 déc. 1908	639 »	
	<u>21.607 20</u>	
Total des Recettes	<u>67.865 57</u>	

DÉPENSES

Total des Dépenses		64.364 55
Expatriations et rapatriements { Frais de voyage et soldes remis aux expatriés	33 85	
{ Secours accordés par la Société	»	
	<u>33 85</u>	
Administration { Personnel	6.589 »	
{ Fournitures de bureau et correspondance	389 80	
	<u>6.978 80</u>	
Asile des femmes { Traitement de la directrice	1.500 »	
{ Loyer, eau, impôts, assurances et vidange	2.816 95	
{ Nourriture	4.836 70	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage	2.787 15	
{ Secours en espèces et médicaments	64 05	
{ Frais divers	1.489 70	
	<u>13.194 55</u>	
Asile Laubespain { Traitement du directeur et gratification	1.540 »	
{ Eau, impôts, assurances et vidange	1.432 10	
{ Nourriture	11.187 75	
{ Blanchissage et propreté	673 10	
{ Eclairage et chauffage	867 90	
{ Frais divers	328 20	
	<u>16.029 05</u>	
Atelier de brochage { Loyer, impôts, assurances	2.241 40	
{ Eclairage et chauffage	682 »	
{ Entretien du matériel	75 »	
	<u>2.998 40</u>	
Atelier de ligots { Ligots en magasin au 31 décembre 1907	1.190 »	
{ Appointements, salaires, courtage et camionnage	7.704 70	
{ Réparations	297 60	
{ Matières premières	9.249 45	
{ Frais divers	177 25	
	<u>18.919 »</u>	
Frais généraux { Secours, entretien des immeubles et du matériel, courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc.	5.544 95	
{ Assemblée générale	365 95	
	<u>5.910 90</u>	
Total des Dépenses		<u>64.364 55</u>
Excédent de Recettes porté au compte Capital		3.501 02
Total égal		67.865 57

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse	2.702 90
Espèces en dépôt au Crédit Industriel	14.316 70
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations	405 12
1.500 francs de rente 3 0/0 au cours de 96.80.	48.525 »
Immeubles.	139.459 45
Matériel du bureau et des Asiles.	16.480 05
Valeur industrielle du brochage.	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier de ligots.	639 »
Marchandises en magasin à l'atelier de ligots.	697 50
Débiteurs de l'atelier de ligots	2.900 75
Débiteurs divers.	5.195 40

Travaux de l'atelier de brochage	
Matériel de l'atelier de brochage	16.480 05
Matières premières existant à l'atelier de ligots	639 »
Marchandises en magasin à l'atelier de ligots	697 50
Débiteurs de l'atelier de ligots	2.900 75
Débiteurs divers	5.195 40
Total 263.521 87	

31 DÉCEMBRE 1908

PASSIF

Pécules des libérés conditionnels	619 25
Pécules des femmes patronnées	793 50
Sommes dues aux fournisseurs	574 75
Créanciers divers.	» »
Capital au 31 décembre 1908	261.531 37

Pécules des libérés conditionnels	
Pécules des femmes patronnées	
Sommes dues aux fournisseurs	
Créanciers divers	
Capital au 31 décembre 1908	
Total 263.521 87	

DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2: DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BONTOUX (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M ^{me} CALMANN LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500 »
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	100 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »

Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.157 87

SUBVENTIONS

De l'État.....	Fr. 36.000 »
— (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	1.298 »
Du Conseil municipal de la Ville de Paris.....	Fr. » »
Du Conseil général du Calvados.....	1907 — 300 »
.....	1908 — 50 »
Du Cantal.....	1908 — 25 »
De la Corse.....	1908 — 50 »
De la Côte-d'Or.....	1908 — 50 »
De la Dordogne.....	1907 — 50 »
Du Doubs.....	1908 — 100 »
D'Eure-et-Loir.....	1908 — 25 »
Du Finistère.....	1908 — 200 »
Du Gard.....	1908 — 50 »
Des Landes.....	1908 — 50 »
De Loir-et-Cher.....	1908 — 25 »
De la Loire.....	1908 — 25 »
De la Manche.....	1908 — 300 »
De la Haute-Marne.....	1907 — 40 »
De Meurthe-et-Moselle.....	1908 — 50 »
Du Nord.....	1908 — 100 »
Du Pas-de-Calais.....	1908 — 300 »
De Seine-et-Marne.....	1908 — 200 »
De Seine-et-Oise.....	1908 — 200 »
De la Somme.....	1908 — 100 »
Du Var.....	1908 — 50 »
Du Vaucluse.....	1908 — 50 »
De la Vienne.....	1908 — 25 »
Des Vosges.....	1908 — 100 »
De l'Yonne.....	1908 — 50 »
	2.565 »

TOTAL DES SUBVENTIONS..... Fr. 39.863 »

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

Table A: MM. AGUILLON, avocat à la Cour de cassation... 10; ALCAN, éditeur... 5; ALENÇON (duc d')... 20; ALICOT (Mme)... 10; AMY, notaire... 10; ANDRÉ (Mme Alfred)... 20; ANDRIEUX (Mme)... 5; ARCHEVÊQUE DE PARIS... 20; AUDIFFRED (Mme)... 10; AUDIN DU MÉNIL (Mme)... 5

Table B: BACOT, agent de change... 5; BANNEVILLE (Mme de)... 5; BARBEY (Mme)... 5; BARBIER HUGO (Mme)... 10; BARBOUX, ancien bâtonnier... 10; BARDOUX (Mme)... 5; BAUIARD (Mme)... 5; BAUME (Charles)... 5; BAVELIER (Mme)... 5; BECKER (Mme)... 5; BECQUET (Mme)... 5; BÉJOT... 5; BELIN frères, éditeurs... 5; BELLAIGUE (A.)... 20; BELLET... 20; BELLON (Mme)... 5; BENEL (Mme)... 5; BERCEAU... 10; BÉRENGER, sénateur... 50; BÉRENGER (Mme Paul)... 20; BERGERON (Mme)... 20; BERTEUX (comtesse de)... 5; BERTRAND-TAILLET, notaire... 10; BESSAND, père et fils et Cie (Belle Jardinière)... 25; BÉTOLAUD, ancien bâtonnier... 10; BIEDERMANN (Mme)... 10; BILLY (de)... 5; BINDING (Mme)... 5; BLUMENTHAL... 30; ROIS (G.), avocat... 10; BOISTEL (A.)... 5; BOIVIN-CHAMPEAUX, sénateur... 5; BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation... 5; BOMPARD... 5; BON GÉNIE (Société anonyme Le)... 10; BON MARCHÉ (Magasins du)... 40; BONNAT, membre de l'Institut... 5; BONNIN... 5

Table MM: BONTOUX (Mme)... 20; BOUCARD... 5; BOUCHERON... 10; BOURSE (Mme)... 5; BOUSQUET (Mme Gaston de)... 10; BOUTAREL (de)... 20; BOUTHONS (Mme)... 5; BOUTROUX, membre de l'Institut... 10; BRAULT, notaire... 5; BRAULT, agent de change... 5; BRELAY (Mme)... 5; BROCA (Mme G.)... 5; BUCQUET... 5; BUCQUOY, docteur... 5; BUTTURA (Mme)... 5

Table C: CAHEN (Mme)... 5; CAHEN D'ANVERS (Mme Albert)... 10; CALARY (Mme Raoul)... 10; CALMANN LÉVY (Mme)... 10; CAPENDU (Mme)... 5; CARETTE... 5; CARON (Mme)... 5; CARTIER, ancien bâtonnier... 5; CASIMIR-PERIER (Mme)... 10; CERF (Mme B.)... 10; CERJAT (Mme de)... 5; CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR D'APPEL... 50; CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS... 50; CHASLIN (Mme)... 10; CHAUGHAT (Mme E.)... 5; CHAUDRON frères... 5; CHEMINADE... 5; CHEVRIER (Mme)... 10; CHEVRIER (Mme)... 5; CHEYSSON, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut... 10; CLAMOND... 5; CLAUDE-LAFONTAINE et MARTINET... 10; CLÉRAULT (Mme)... 5; COLLIN (Mme Emile)... 5; COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX... 10; CORDELET, sénateur... 10; COSTÉ, directeur des Magasins du Pauvre Jacques... 5; COTELLE (Mme)... 5; COTTENET, notaire... 5; COULON (G.)... 5; COURIOT (Mme Lucien)... 5; CUVINOT (Mme)... 5

Table D: MM. DANSAC (Mlle)... 5; DAUCHEZ... 5; DECAUVILLE, ancien sénateur... 10; DEHOLLAIN... 10; DELABORDE (Mme L.)... 5; DELAFON, notaire... 10; DELAPALME, notaire... 5; DELATTRE (Mme)... 5; DELAVILLE LEROUX (Mme)... 5; DEMACHY, SEILLIÈRE et Cie... 20; DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation... 10; DESCHAMPS (Mme)... 5; DESPORTES (Mme Fernand)... 10; DESPREZ... 5; DEUTSCH fils (A.)... 10; DEVIN (Léon), ancien bâtonnier... 5; DOLLÉUS (P.), agent de change... 20; DOLEZON... 5; DRAKE, ancien député... 20; DREYFUS (Ferdinand), membre du Conseil supérieur des prisons... 10; DROZ (Alfred)... 5; DUBOIS (Mme)... 10; DU BUIT, ancien bâtonnier... 10; DU COING et LOISELLE... 5; DUEZ (Mme)... 20; DUFAURE (A.), ancien député... 5; DUFOURMANTIELLE... 5; DULUD, avoué à la Cour d'appel... 10; DUPERRÉ (amiral)... 5; DURAND-JOURNET (Mme)... 5

Table E: EMERIQUE... 5; ERLANGER (Mme la baronne d')... 20; ESDERS, directeur des Magasins de Saint-Joseph... 5; ESPINAS... 10

Table F: FANON... 5; FERAY (Mme)... 5; FÈRE (Mme)... 5; FERRY (Mme Jules)... 10; FERRY (Ch.), ancien sénateur... 10; FERTÉ (Mme)... 5; FEUILLOLAY, avocat général à la Cour de cassation... 10; FIRINO, ancien député... 5; FIRMIN-DIDOT, éditeur... 5; FLEUREAU (Mme)... 5; FLIGEL (Mme)... 5; FOUCHER DE CAREIL (Comtesse)... 20; FOULD (Paul)... 5; FRANCK DE FERRIÈRE... 10; FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation... 20

Table G: MM. GAILLARD... 5; GAILLY, ancien sénateur... 20; GASTINNE-RENETTE... 5; GAUDIN (Mme)... 5; GAYOT (Mme)... 10; GAZETTE DES TRIBUNAUX (La)... 5; GÉRARD (baron), député... 10; GERMAIN (Mme)... 5; GINET (Mme)... 10; GIRARDIN (Mme)... 5; GIRAUDAU, agent de change... 5; GIZON (Mme)... 5; GOBERT-MARTIN (A Réaumur)... 10; GOBLET (Mme R.)... 5; GOMEL... 10; GOURDAULT et Fils... 5; GRANDJEAN (Mme)... 5; GRETERIN (Mme)... 5; GRIGNON (Mme)... 5; GROUVEL (Mlle)... 5; GUÉDON (Mme)... 10; GUICHARD (Mme Jules)... 10; GUICHEN (Mme la comtesse de)... 5; GUILLOT (Mme)... 5; GUY (Mme)... 5; GUY (Mlle)... 10; GUYOT (Mme)... 5

Table H: HAMELIN (Mme A.)... 5; HARCOURT (marquis d')... 5; HAUSSONVILLE (comte d'), membre de l'Académie française... 5; HAYET et Cie... 10; HECHT (Mme)... 20; HEINE et Cie... 10; HERBERT, Secrétaire général de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées... 5; HERRMANN (Mme A.)... 5; HERRMANN (Mme)... 5; HEURTEAU (Mme)... 5; HOTTINGUER (Mme Philippe)... 30; HOVELACQUE (Mme)... 5; HOVELACQUE (Mme Abel)... 5; HUBNER (Mme)... 5

Table I-J: ISTEL (Mme)... 5; ISTEL (Isidore)... 10; IWEINS (Mme)... 5; JARNAC (Mme de)... 5; JOBBÉ-DUVAL... 5; JOIN-LAMBERT... 5; JORDAN... 10

Table K: KAHN... 10; KASTLER, notaire... 5

MM.	
KERHALLET (de).....	10
KOECHLIN (M ^{me}).....	5
KRANTZ (M ^{me}).....	20

L

LABBÉ (M ^{me}).....	20
LABBEY et C ^{ie}	20
LAFORGUE (M ^{me}).....	5
LAMBERT-CHAMPY.....	5
LAMÉ-FLEURY (M ^{me}).....	20
LANNELONGUE (Dr).....	5
LA PERCHE.....	5
LAPORTE.....	5
LARIVIÈRE.....	5
LAUER (M ^{me}).....	5
LAURENT, notaire.....	5
LAVOLLÉE (M ^{me}).....	5
LAZARD frères et C ^{ie} , banquiers.....	20
LEBEL (M ^{me} Alfred).....	5
LECHALAS (M ^{me}).....	5
LEFEBVRE.....	5
LEFEBVRE (M ^{me}).....	5
LEFÈBURE (Léon), membre de l'Institut.....	20
LEFERME (M ^{me}).....	5
LEFOULLON (M ^{me}).....	5
LEHIDEUX, banquier.....	10
LEMÉNIL.....	5
LEQUESNE.....	10
LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut.....	5
LEROY, DUPREY et C ^{ie} , banquiers.....	5
LESBROS (M ^{me}).....	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LEVEL (M ^{me} Émile).....	5
LÉVY (M ^{me} Anatole).....	5
LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris.....	20
LIONNET (M ^{me}).....	5
LOGEARD (M ^{me}).....	5
LOISEAU (M ^{me}).....	5
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.....	20
LOT, ancien greffier à la Cour d'appel.....	20
LOUBERS, avocat général à la Cour de cassation.....	5
LOVE (M ^{me}).....	5

M

MADÉLINE.....	5
MAGIMEL.....	5
MAIGRET (comtesse de).....	5
MALLET frères et C ^{ie} , banquiers.....	40
MANNHEIM (M ^{me} A.).....	10
MARCHAND.....	5
MARGUARD et C ^{ie}	10
MARSCAL (M ^{me}).....	5
MARGUERIE (M ^{me}).....	5
MARIX (M ^{me} Edmond).....	5
MASSON et C ^{ie} , éditeurs.....	10
MATHELIN (M ^{me}).....	5

MM.	
MAYNIEL, conseiller d'Etat.....	10
MÉRY (M ^{me}).....	5
MEUNIER.....	5
MEURINNE (M ^{me} Edouard).....	5
MEYNADIER.....	5
MICHELEZ, notaire.....	5
MILLAUD (M ^{me} Edouard).....	5
MIMEREL, avocat au Conseil d'Etat.....	20
Mir (M ^{me}).....	10
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	10
MIRABEAU et PUERARI.....	20
MIRAULT (M ^{me}).....	10
MONACO (le Prince de).....	20
MONOD (Henri), conseiller d'Etat.....	5
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MOREL, gouverneur du Crédit Foncier.....	25
MOTET, docteur.....	20
MOUSTIER (marquis de).....	10
MULLER, ancien député.....	20
MURAT (princesse Joachim).....	50

N

NALÈCHE (de), directeur du <i>Journal des Débats</i>	10
NAUD et C ^{ie}	5
NEUHAUSS (M ^{me}).....	10
NICOLAS (M ^{me}).....	10
NOAK-DOLLFUS.....	5
NORDLING (de).....	20
NOUFLARD (Maurice).....	5

O

OCHS (M ^{me} Alphonse).....	10
ODIER (M ^{lles}).....	5
OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance.....	15
OFFROY, GUYARD et C ^{ie} , banquiers.....	5

P

PAGÈS (M ^{me}).....	5
PAM (M ^{me}).....	5
PARIS-FRANCE (Société anonyme).....	20
PARMENTIER (général).....	10
PASCALIS (M ^{me}).....	5
PASSAVANT (M ^{me}).....	5
PASSEZ, avocat à la Cour de cassation.....	10
PAULIAN (Louis).....	5
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	5
PÉNAUD (M ^{me}).....	5
PÉNICault, PELLETIER et C ^{ie}	10
PEREIRE (M ^{me} Gustave).....	10
PÉRONNE.....	5
PÉRONNE, notaire.....	5
PÉROUSE (M ^{me}).....	5
PÉROUSE.....	5
PERSOZ (M ^{me} Jules).....	5
PETIT JOURNAL (le).....	10
PETIT PARISIEN (le).....	20
PETSCHÉ (M ^{me}).....	5

MM.

PICOT (G.), membre de l'Institut.....	10
PILLET-WILL (comte).....	10
PINARD (M ^{me}).....	5
PLON, NOURRIT et C ^{ie}	5
POISSON, notaire.....	10
POIX (princesse de).....	5
POLONCEAU (M ^{me}).....	10
POMEREU (vicomte de).....	20
PORGÈS (M ^{me}).....	5
PORGÈS (Jules).....	5
POSTOLE.....	5
POTIN (Félix).....	25
POTOCKI (comte).....	5
POUGNET.....	10
POUILLET (M ^{me}).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	10
PUAUX, ministre protestant.....	5
PULLEU (M ^{me}).....	5

Q

QUÉVREMONT (M ^{me}).....	5
------------------------------------	---

R

RAOUL-DUVAL (M ^{me} E.).....	5
RAVEAU (M ^{me}).....	5
RAYNAL (M ^{me} Léon).....	5
REINACH (J.), député.....	5
RÉMUSAT (de).....	10
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	5
RICARD, conseiller honoraire à la Cour d'appel.....	5
RICHARD (M ^{me}).....	5
RIDGWAY (M ^{me}).....	5
RIVAILLE (M ^{me}).....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	5
RIVIÈRE (Louis).....	5
RIVIÈRE, ancien magistrat.....	10
ROBINEAU, notaire.....	5
ROCHET, agent de change.....	5
ROSENHEIM (M ^{me}).....	5
ROTHSCHILD frères, banquiers.....	50
ROUSSELET (M ^{me}).....	5
ROY (M ^{me}).....	5
RUEFF (M ^{me}).....	5

S

SABATIER (M ^{me}).....	50
SAINTE-JOSEPH (baron de).....	5
SAINTE-QUENTIN (comte de), sénateur.....	5
SAINTE-SENOCH (M ^{me} de).....	5
SALATHÉE-DIETZ (M ^{me}).....	5
SALEMPELS (M ^{me} de).....	5
SALLES (M ^{me}).....	10
SALVERTE (comtesse de).....	5

MM.

SANCY (baron de).....	10
SANTOS-SUAREZ.....	5
SAPIEHA.....	5
SAUTAI (M ^{me}).....	5
SAUTER (Louis).....	5
SAUVAGE (M ^{lle} R.).....	5
SAY (M ^{me} Léon).....	20
SCHÉRER (M ^{lle}).....	20
SCHICKLER (baron F. de).....	10
SCHMIT.....	5
SCHNEIDER et C ^{ie}	20
SCHWENK et JEITELS SOHN.....	5
SÉBLINE, sénateur.....	5
SÉE (M ^{me} Jacques).....	5
SÉE (M ^{me} Marc).....	5
SELIGMANN frères, banquiers.....	10
SELIGMANN.....	20
SERMENAU (M ^{me}).....	5
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
SEYNES (de).....	5
SILHOL, ancien sénateur.....	20
SIZERANNE (comte de la).....	10
SMITH (M ^{me}).....	10
SOUBLES (M ^{me}).....	5
SPANDOW (M ^{me}).....	10
SULZBACH, banquiers.....	20

T

TAUB.....	10
TEMPS (journal le).....	20
THÉVIN.....	5
THULIÉ (docteur).....	25
THUREAU (G.), avocat.....	10
TILLY (M ^{me} du).....	5
TOURNEL (M ^{me}).....	5
TOURSEILLER, avoué à la Cour d'appel.....	5
TRUPIER.....	5
TRUBERT.....	5

U

UZÈS (duchesse d').....	5
-------------------------	---

V

VALBREUZE (de).....	10
VALLOT.....	5
VAZ-VIEIRA (M ^{me}).....	20
VELTEN, sénateur.....	10
VEYRAC, agent de change.....	20
VIEFVILLE (de), président à la Cour d'appel.....	10
VIGIER, notaire.....	5
VILMORIN (M ^{me} de).....	5
VILMORIN-ANDRIEU.....	20
VINCENT (M ^{lle}).....	5
VINCENT-PONNIER et C ^{ie}	5

W		MM.	
MM.		WEYER (M ^{me}).....	10
WADDINGTON, sénateur.....	10	WINTER (David).....	5
WEIL (M ^{me} Henriette).....	5	WITT.....	5
		WORMS et C ^{ie} , banquiers.....	20
		WORTH.....	20

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... 504 fr. »

M^{me} la baronne DE LÉONINO, don important de comestibles.